

de M. Gilbert Mouron

(acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 1996  
dans le rapport N° 129 A)

**Réactualisation des redevances municipales des SIG.**

Le Conseil municipal prie le Conseil administratif de bien vouloir faire rapport sur l'avenir entre la Ville de Genève et les SIG, en ce qui concerne notamment la redevance aux communes, l'évolution de la ristourne, les modifications éventuelles prévues du statut des SIG, l'augmentation du capital des SIG à laquelle la Ville de Genève devra souscrire, et de prendre toutes mesures nécessaires pour défendre les intérêts de la Ville de Genève.